

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

CL 2022/56/OCS-FH  
Octobre 2022

- AUX:** Points de contact du Codex  
Points de contact d'organisations internationales  
ayant le statut d'observateur auprès du Codex
- DU:** Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius,  
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires
- OBJET:** **Demande d'observations, à l'étape 3, sur l'avant-projet de Directives pour la maîtrise des *Escherichia coli* producteurs de shiga-toxines (STEC) dans le bœuf cru, les légumes-feuilles frais, le lait cru et les fromages au lait cru, ainsi que les graines germées**

**DATE LIMITE: 9 novembre 2022**

## GÉNÉRALITÉS

1. Pour prendre connaissance des informations générales, veuillez-vous se référer au document [CX/FH 22/53/5](#).

## DEMANDE D'OBSERVATIONS

2. Les membres du Codex et observateurs sont invités à présenter des observations sur l'avant-projet de Directives pour la maîtrise des *Escherichia coli* producteurs de shiga-toxines (STEC) dans le bœuf cru, les légumes-feuilles frais, le lait cru et les fromages au lait cru, ainsi que les graines germées, qui est chargé sur le Système d'observations en ligne du Codex (OCS): <https://ocs.codexalimentarius.org/>, conformément aux directives générales ci-dessous.
3. En formulant des observations sur ce qui précède, les membres du Codex et observateurs sont invités à examiner le résumé des débats, les conclusions et les recommandations qui figurent dans le rapport du groupe de travail électronique (paragraphe 9-16) avec l'annexe I disponible dans le document [CX/FH 22/53/5](#). En formulant des observations sur l'avant-projet de directives, les membres et observateurs sont invités à réfléchir aux questions spécifiques posées dans le rapport du groupe de travail électronique à savoir celles liées à l'annexe sur le boeuf cru (paragraphe 11) ; à l'annexe sur les légumes-feuilles frais (paragraphe 12) ; à l'annexe sur le lait cru et les fromages au lait cru (paragraphe 13) et à l'annexe sur les graines germées (paragraphe 14) et à fournir des éléments spécifiques sur ces questions.

## ORIENTATIONS CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

4. Les observations doivent être présentées dans le système OCS, par l'intermédiaire des Points de contact des membres du Codex et observateurs.
5. Les Points de contact des membres du Codex et observateurs peuvent accéder au système OCS et au document ouvert aux observations en sélectionnant "Entrer" dans la page "Mes révisions", disponible après avoir accédé au système.
6. Les Points de contact des membres du Codex et des organisations observatrices doivent fournir des propositions de changements et des observations/justifications sur un paragraphe spécifique (dans les catégories: rédactionnels, de fond, techniques et traduction) et/ou au niveau du document (observations générales ou observations récapitulatives). Des conseils supplémentaires sur les catégories et les types d'observations de l'OCS se trouvent dans les [questions fréquentes de l'OCS \(FAQs\)](#).
7. Des directives supplémentaires sur le système OCS, notamment le Manuel de l'utilisateur et le guide succinct sont disponibles sur le site du Codex: <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/>.
8. Les éventuelles questions sur le système OCS peuvent être adressées à [Codex-OCS@fao.org](mailto:Codex-OCS@fao.org).